

# **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 septembre 2006**

## **PERIMETRE NATURA 2000**

En résultante d'une série de réunions d'un comité de pilotage composé de tous les intervenants concernés, le nouveau périmètre modifié des milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise du site NATURA 2000 est soumis à la consultation du Conseil Municipal.

Le conseil note les limites ont été recalées sur le parcellaire, les chemins ou les limites de plantations et que le chevauchement avec les parcelles viticoles ou classées en AOC a été évité.

Le Conseil approuve le nouveau périmètre de la zone NATURA 2000, sous réserve toutefois que le tracé évite les zones urbanisables du plan local d'urbanisme, plus particulièrement au lieudit " Les Larrey Froid".

## **REMBOURSEMENT GAZ**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la somme de 557,62 € par GAZ de France, dans le cadre du cahier des charges du contrat de concession, au titre de l'année 2006.

## **JARDINS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal prend acte de la résiliation de location d'un jardin communal par Monsieur LIORET Gabriel, à compter du 01/01/2007.

Le Conseil Municipal accepte la location d'un jardin communal à Mr et Mme PERRET Yannick, domiciliés 18 Grande Rue à Morey Saint Denis, à compter du 01/01/2007, moyennant la somme de 26 € par année, payable au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, renouvelable par tacite reconduction, et avec l'engagement d'entretenir régulièrement la parcelle de terrain allouée.

## **SYNDICAT DES SPORTS DE VOUGEOT**

Le Conseil Municipal prend acte de la dissolution du syndicat des sports de Vougeot à compter du 31 décembre 2006 et demande la mise en œuvre d'une convention avec la communauté de communes de Nuits Saint Georges définissant les conditions d'accès des usagers de la commune ainsi que les modalités juridiques, techniques et financières de sa participation au fonctionnement des équipements.

## **DIFFUSION DES DONNEES CADASTRALES NUMERISEES**

Un programme de numérisation des données cadastrales a été entrepris auprès de la Direction Générale des Impôts par le conseil général de Côte d'Or et d'autres partenaires co-financeurs de l'opération : l'État, la Chambre d'Agriculture et le SICECO.

Une convention permet aux différents signataires de bénéficier du droit d'usage et d'exploitation des données cadastrales numériques limitées à leurs compétences territoriales.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer ladite convention et tous les avenants s'y rapportant et autorise le maire à demander un récépissé de déclaration de conformité à autorisation unique à la commission nationale de l'informatique et des libertés.

## PRIX DE VENTE TERRAIN

Le Conseil Municipal est informé de la demande de Mr PERROT MINNOT Christophe qui souhaite acheter le terrain communal situé au lieudit " Les Croix" , cadastré AN 456, d'une superficie de 9 a 36 ca, inclus dans la zone UE du PLU, zone d'activités économiques.

A l'occasion de cette transaction, une bande de un mètre sur la limite ouest de la parcelle AN 453 devra être bornée par un géomètre puis attribuée au propriétaire de ladite parcelle. Les frais de bornage et d'acte seront partagés entre la commune et le futur acquéreur.

Considérant le prix de revient d'achat du terrain par la commune en octobre 2003.

Considérant la viabilité partielle du terrain avec son accès Chemin des Petites Rues et le coefficient d'occupation du sol de 0,80 pour cette zone,

Considérant l'estimation du prix de revient réalisée sur les terrains de la future zone d'activités Au1b nouvellement délimitée au PLU,

le conseil fixe à 25 € le m<sup>2</sup> le prix de vente du terrain à Mr.PERROT MINNOT Christophe et autorise le maire à signer l'acte et toutes les pièces s'y rapportant, à l'étude de Maître Éric VINCENT, notaire à Beaune, Côte d'Or

## SALON DES TERROIRS

Le dimanche 22 octobre, lendemain du marathon des grands crus de Bourgogne, aura lieu le Salon des Terroirs de Morey St Denis. L'association a renouvelé ses membres : Mme FLUCHOT présidente, Mme LEBRETON, secrétaire.

Un parcours de loisirs à travers les vignes de Morey est prévu par le Comité Régional de Bourgogne Handisport . Des boissons, servies par les membres du comité régional seront offertes aux participants.

Le stand de la commune sera tenu par Ludivine ODOUL.

Un groupe folklorique sera demandé pour animer l'après midi du marathon.

## QUESTIONS DIVERSES

- ➡ Manèges, le prix des tickets est passé à 1,10 €, compte tenu du faible nombre d'enfants
- ➡ La rentrée s'est bien passée malgré les travaux. les conseillers souhaitent visiter la salle de classe rénovée. les repas sont pris dans les locaux de la salle des fêtes.
- ➡ Lecture de la réponse du conseil général à la lettre de Mr PONSOT relative à l'aménagement du rond point de la RD974.
- ➡ Le devis VUILLEMENOT est accepté pour rectifier le numéro de parcelle concernée par l'abandon de la mitoyenneté d'un mur, rue Basse.
- ➡ Stationnement devant l'école de plus en plus anarchique, faire un rappel sur le journal communal.
- ➡ Bornage PONSOT : examen du plan et constat de l'empiètement sur la propriété communale.
- ➡ Prochain conseil le mercredi 18 octobre, 19h.